

# CAP'LAB

13 & 14  
DECEMBRE  
LYON

Les rencontres de la  
communauté mixte  
de recherche

DROITS HUMAINS - CAPACITÉS - PARTICIPATION

La communauté mixte de recherche "Droits Humains - Capacités- Participation" animée par Capdroits, est heureuse de vous inviter à deux jours de rencontre sur l'articulation entre droits humains, handicaps et prison.

« Prison et handicaps: quelle place pour les droits humains? »

**A Lyon, les 13 et 14 décembre 2022**

**À l'École des Psychologues Praticiens – 71 rue Molière 69003 Lyon**

**Possibilité de venir sur place ou de suivre à distance par visio-conférence**

Les **Cap'Labs** sont des évènements scientifiques et citoyens ouverts à tous et à toutes, des « **Laboratoires Capacitants** » cherchant à faire dialoguer divers savoirs, issus des sciences humaines et sociales, des pratiques d'accompagnement et de relation d'aide, des savoirs d'expériences.

Cette rencontre aura 3 objectifs principaux :

- Participer à la construction d'une communauté mixte de recherche sur le handicap et les droits humains impliquant des personnes vulnérabilisées dans l'exercice de leurs droits ;
- Interroger l'articulation entre handicap et prison ;
- Faire dialoguer et circuler des savoirs différents sur ces thématiques.

L'événement est gratuit, accessible sur inscription. Inscrivez-vous par mail : [confcap.capdroits@gmail.com](mailto:confcap.capdroits@gmail.com) ou par internet au lien ci-dessous ou avec le QR code : <https://forms.gle/JcPUMVmaJB32UDdS9>



La Cap'lab « Handicaps et prison » propose deux jours de dialogue scientifique et populaire autour de la question du handicap, comme « fragilisation de la capacité à exercer ses droits », et des droits humains dans le contexte de la sanction pénale et de ses conséquences : les peines d'emprisonnement et leurs aménagements. L'approche « Droits Humains » définit les handicaps comme des barrières sociales et environnementales incapacitant les individus à accéder à leurs droits, à une vie satisfaisante et à participer pleinement à la société. Ces barrières peuvent être liées aux handicaps physiques et psychosociaux.

### Penser les handicaps dans le champ pénal et carcéral

**Penser les handicaps en prison vient heurter, mettre en débat, interroger l'effectivité des droits humains.** Cette interrogation est particulièrement due au fait que le « handicap en prison » s'inscrit aux frontières et au sein des rapports entre plusieurs champs sociaux, politiques et légaux, confrontant les enjeux pénaux, sociaux et sanitaires (Zdravkova, 2020).

Les mouvements de revendication des droits fondamentaux face aux processus de discriminations et d'exclusions ont impulsé des changements de représentations du handicap. L'approche socio-environnementale du handicap implique la construction de systèmes de protection et d'aménagement, favorisant l'inclusion sociale des personnes vivant avec un handicap. Depuis presque vingt ans, ces enjeux sont renforcés avec l'inscription dans la

Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées (CIDPH, ONU, 2006) de l'universalité et de l'inconditionnalité de l'accès aux droits, y compris concernant la capacité juridique (art. 12) et l'autonomie de vie (art. 19).

Le contexte contemporain concernant les handicaps est donc marqué par une volonté forte d'inclusion, de promotion de l'autonomie de vie et de désinstitutionalisation, ancré dans les valeurs d'égalité et de liberté. Mais il est, simultanément, traversé par des politiques répressives et sécuritaires, avec une augmentation du nombre de peines de justice et de leur durée.

**Penser le handicap dans le champ pénal et carcéral oblige à questionner la place des droits humains dans les politiques et les pratiques de pénalisation et d'incarcération des personnes handicapées.** Si l'institution carcérale est très souvent pointée pour « non-respect des droits humains », le système pénal tend à se transformer vers un meilleur respect des droits des personnes ; qui, paradoxalement, peut participer à un renforcement de l'emprisonnement.

### Quels aménagements des prisons ?

Ce mouvement pour les droits des personnes en situation de handicap interroge l'aménagement de l'environnement carcéral en tant que tel. Les conditions de détention sont fréquemment reconnues comme indignes et c'est particulièrement le cas des personnes en situation de handicap physique ou psychique. La

CIDPH et le Comité des Droits des Personnes Handicapées (ONU, 2013) réaffirment la nécessité d'« *adapter les prisons à tous les types de populations* ». Le Contrôleur Général Des Lieux De Privation De Liberté le confirme également au titre de ses recommandations minimales pour le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes privées de liberté (n° 45):

*« Une attention particulière doit être portée aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ou de dépendance afin de leur assurer des conditions d'hébergement et de prise en charge adaptées. Les lieux doivent être adaptés et permettre d'accéder à l'ensemble des équipements de leur espaces de vie personnel ainsi qu'aux lieux collectifs. Les personnes en situation de handicap doivent bénéficier d'une assistance spécifique, notamment en matière d'hygiène et d'entretien de leurs locaux et de leur linge ».*

Au regard de ces critères d'accessibilité, la compatibilité de l'état de santé des personnes en situation de handicap avec leurs conditions effectives de détention et l'accès aux soins spécifiques se pose. **Quelles sont les expériences et les pratiques d'aménagement et d'accessibilité en détention pour les personnes ayant des handicaps dans les établissements carcéraux ?**

#### Quels droits aux soins en prison pour les personnes vulnérables ?

Parmi les réformes du système carcéral considérant les vulnérabilités des personnes détenues, les parcs pénitentiaires européens se sont dotés d'unités de soins. L'hôpital est entré en

prison jusqu'à créer des « hôpitaux-prisons » (UHSA et UHSI), participant au respect des droits des personnes « patientes-détenues ». Au regard de l'importance des problèmes de santé mentale vécus par plus de la moitié des personnes détenues, la France a développé les Services Médico-Psychologiques Régionaux (SMPR) et les Unités Hospitalières Spécialement Aménagées (UHSA). Comment se construit l'accès à ces dispositifs de soins ? Ces services et unités peuvent-ils être considérés comme des nouvelles formes de régulations de l'enfermement psychiatrique ? Quelles sont leur place et leur rôle dans le champ de la psychiatrie ? De manière générale, comment sont vécus et pris en compte les troubles de santé mentale dans le cadre de l'emprisonnement ?

#### Penser la responsabilité pénale et les aménagements de peines en dehors des murs pour les personnes en situation de handicap ?

Comment la prise en compte des handicaps intervient-elle dans l'aménagement des peines de justice et d'incarcération ? En quoi ces aménagements s'inscrivent-ils dans les droits humains ? L'évaluation de la responsabilité pénale, au regard de l'abolition du discernement au moment des faits à cause de troubles mentaux, participe à cet aménagement et établi donc une discrimination entre les sujets. Comment penser la responsabilité pénale au regard des droits humains ? Comme la capacité juridique, établie comme un droit universelle dans la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées (ONU, 2006), la responsabilité



## PRE-PROGRAMME 13 DECEMBRE

9h30-10h : Accueil

10h-10h30 : Ouvertures

Membres de la communauté mixte de recherche -- Enjeux et présentation du CapLab

**Christian Heslon** (Directeur de l'École de Psychologues Praticiens) -- « *Handicaps, prison et droits humains : de la critique de l'enfermement à l'éthique de l'affranchissement* »

10h30-12h30 : Causerie n°1 « **Accès aux soins et handicaps en prison : Comment rendre visible la diversité des réalités carcérales ?** »

**Charline Becker, Pauline Petitot** (Observatoire International des prisons) — « *La santé incarcérée* »

**Manon Lhopital** (Prison Insider) — « *Enfermement à la folie* »

**Yana Zdravkova** (docteure en sociologie) — « *Prison et handicap : de quoi parlons-nous ?* »

**Jamel Ben Hamed** (personne concernée, Membre du Collectif Soif de Connaissance) — *Titre en attente*

Facilitation : Arnaud Béal, Cédric Sadin-Cesbron, Dominique Cosnier

12h30-14h : Pause repas

14h-16h : Causerie n°2 « **Quels accessibilités et aménagements des lieux de détention pour les personnes en situation de handicap ?** »

**Estelle Royer** (Contrôleure des lieux de privation de liberté) — « *Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté et la protection des droits des personnes détenues en situation de handicap* »

**Lola Martin Moro** (Doctorante en sociologie, Prison Insider) — « *Prison life index* »

**Benoit David** (président BAN PUBLIC) et **Patrice Tripoteau** (Directeur Général Adjoint APF France handicap) — « *prison et handicap : la double peine* »

**Anita Meidani** (MCF HDR UT2J, chercheure au LISST en délégation CNRS au CERTOP), **Philippe Combessi** (PU, Université Paris Nanterre, Dr scientifique de CAnCER en PRison) — « *Cancer en prison* »

Facilitation : Romain Amaro, Louis Triaille et Yana Zdravkova

16h30-17h : Lecture poétique

Avec **Brigitte Brami**, écrivaine, autrice de «Car le feu qui me brûle est celui qui m'éclaire » (ed. Unicité)

17h30-19h15 : Ciné forum

« *Ai-je le droit d'avoir des droits ?* » Film de Catherine Rechart (durée 1h16). Visionnage et dialogue autour du film.

Facilitation : Marika Lefki et Valérie Lemard

## PRE-PROGRAMME 14 DECEMBRE

## 9h-9h30 : Accueil

## 9h30-10h : Ouverture

**Yves Cartuyvels** (Professeur ordinaire à la Faculté de Droit de l'Université Saint-Louis – Bruxelles) – « Droit pénal et droits de l'homme »

10h-12h15 : Causerie n°3 « Santé mentale et handicaps psychosociaux en prison : capacité juridique et responsabilité pénale ? »

**François Danet** (expert psychiatre à la cours d'appel de Lyon) – « Irresponsabilité pénale et capacité juridique universelle »

**Jean-Claude Theure** (personne concernée par un handicap psychosocial et par l'enfermement mais surtout dans une dimension qui écarte tout discours manichéen) – « De l'asile à la prison »

**Aurélien** (personne concernée, membre la communauté mixte de recherche Capdroits) – « Façon dont j'ai été orienté vers la psychiatrie plutôt que vers le système pénal »

**Louis Triaille** (Doctorant en droit à l'Université Saint Louis, Autonomiecap) – « Droits de l'homme et santé mentale en regard du droit des droits fondamentaux : Convention européenne des droits de l'homme et Convention des droits personnes handicapées »

**Deborah Caicedo** (institut de justice restaurative) – « Justice Restaurative entre sécurisation et adaptabilité »

**Stephane Zygard** (Enseignant en philosophie et psychologie à l'université de Lille) – « Folie, maladie mentale, handicap

13h30-15h30 : Causerie n°4 « Quelles alternatives à l'incarcération ? Quels aménagements de la peine ? »

**Equipe du dispositif** « Alternative à l'incarcération par le logement et le suivi intensif » (Marseille) – *Titre en attente*

**Jamel Ben Hamed** (personne concernée, Membre du Collectif Soif de Connaissance), **Sandrine Amaré** (Directrice Formations supérieures et Recherche chez Ocellia Santé Social, Membre du Collectif Soif de Connaissance) – *Titre en attente*

**Sylvie Daniel** (Association Le MAS) « Le placement extérieur, une mesure judiciaire au carrefour des alternatives »

**Catherine Lenzi** (professeure à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – HES//SO-HETS Genève – membre du Centre de recherches sociales) – « *Le suivi intensif dans le milieu de vie comme alternative à la prison : de l'éthique du care comme réponse à la vulnérabilité des mineurs sous main de justice* »

**Anne Desrues** (chargée de recherche à l'APHM, AILSI) et **Idriss** (méditeur santé pair, AILSI) - **Margot Crettez** - « *Alternative à l'Incarcération par le Logement et le Suivi Intensif pour des personnes vivant avec des troubles psychiques sévères et sans logement* »

Facilitation : Souad Creusevaut, Etienne Creusevaut, Céline Letailleur

15h45-17h45 : Conclusions et perspectives

**Conclusions et perspectives du CapLab** : comment enquêter sur, dans, autour de la prison ?

**Conclusions et perspectives de la communauté Mixte de Recherche**

Facilitation : Valérian Attia, Christophe Dupont, Benoît Eyraud

### Accessibilité :

Les bâtiments sont accessibles PMR.

Les contenus des interventions seront disponibles en amont en version facilitée.

Des accompagnements peuvent être proposés pour les trajets jusqu'au lieu de la rencontre.

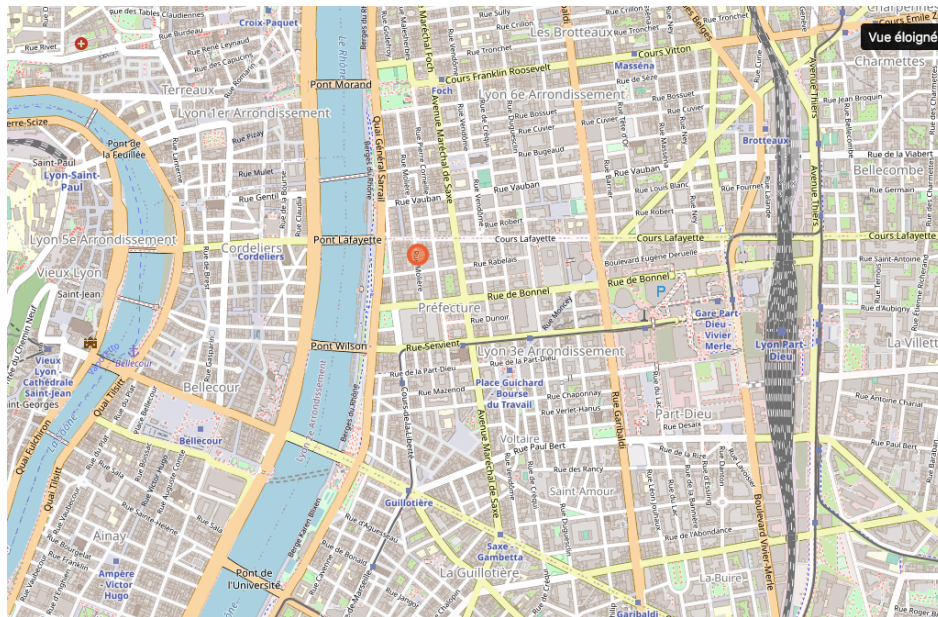
Pour tout autre demande, merci de contacter l'organisation : [confcap.capdroits@gmail.com](mailto:confcap.capdroits@gmail.com)

### Plan d'accès :

École des Psychologues Praticiens

71 rue Molière

69003 Lyon



Depuis la gare Part-Dieu :

Bus C3 – arrêt Saxe Lafayette

16 minutes à pied

Depuis la gare Perrache :

Tramway T1

Arrêt Saxe-Préfecture

Pour tout autre itinéraire : [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr)

L'événement est gratuit, accessible sur inscription.

Possibilité de venir sur place ou de suivre à distance par visio-conférence.

Inscrivez-vous par mail : [confcap.capdroits@gmail.com](mailto:confcap.capdroits@gmail.com)

ou par internet au lien suivant :

<https://forms.gle/JcPUMVmaJB32UDdS9>



# CAPDROITS

démarche scientifique et citoyenne

Grâce au soutien de :

